



# VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

*Station nature et de loisirs aux portes de la ville*

Département de la COTE-D'OR  
Canton de TALANT

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 23</li><li>• Présents : 15</li><li>• Pouvoirs : 7</li><li>• Votants : 22</li></ul>	<b>SÉANCE DU : 18 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>Délibération N° : 2023 – 036</b>
	<b>OBJET :</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Reynald BEGIN
	<b>Attribution de la Salle des Fêtes Eugène VADOT / Amicale des anciens de la C.R.S.40.</b>	<b>Rapporteur :</b> Monique BAYARD

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage :** le 14 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

**Étaient présents :** Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, Mme MONOT, M. MAYET, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. GOMES.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme AZIZYAN pouvoir à Mme MARTYN,  
M. PITOIS pouvoir à M. LAMPIN,  
Mme VADOT pouvoir à M. SARTOR,  
M. PERNET pouvoir à Mme BAYARD,  
Mme MAGLICA pouvoir à M. NAUDION,  
Mme BONGE pouvoir à Mme HEYDEL,  
Mme MEUX pouvoir à Mme GUILLEMINOT.

**Était absent et n'avait pas donné pouvoir :**

M. MOREAU

L'Amicale des anciens de la C.R.S. 40 souhaite pouvoir bénéficier gracieusement de la mise à disposition de la Salle des Fêtes Eugène VADOT du 19 au 21 avril 2024, afin de pouvoir organiser l'assemblée générale de l'association suivi du repas annuel de ses adhérents.

Compte tenu de l'objet de l'association, des actions et des buts poursuivis dans le cadre de son activité, ainsi que des liens historiques qui unissent la Commune et la C.R.S. N° 40, il est proposé de lui accorder gratuitement la mise à disposition, hors frais annexes, de la Salle des Fêtes Eugène VADOT.

- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
021-212104855-20231218-2023-036-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- 1. D'attribuer** gratuitement la mise à disposition (sauf les frais annexes) de la Salle des Fêtes Eugène VADOT au profit de l'Amicale des anciens de la C.R.S. 40 du 19 au 21 avril 2024.

Plombières-lès-Dijon, le 19 décembre 2023.

Pour copie conforme



Madame le Maire,

*M. Bayard*  
Monique BAYARD



# VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

*Station nature et de loisirs aux portes de la ville*

Département de la COTE-D'OR  
Canton de TALANT

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 23</li><li>• Présents : 15</li><li>• Pouvoirs : 7</li><li>• Votants : 22</li></ul>	<b>SÉANCE DU : 18 DÉCEMBRE 2023</b>  <b>OBJET :</b> <b>Convention de partenariat entre VYV 3 BOURGOGNE et la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, relative à la création d'un Relais Petite Enfance Itinérant.</b>	<b>Délibération N° : 2023 – 037</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Reynald BEGIN  <b>Rapporteur :</b> Muriel MARTYN
---	---	---

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage :** le 14 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

**Étaient présents :** Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, Mme MONOT, M. MAYET, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. GOMES.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme AZIZYAN pouvoir à Mme MARTYN,  
M. PITOIS pouvoir à M. LAMPIN,  
Mme VADOT pouvoir à M. SARTOR,  
M. PERNET pouvoir à Mme BAYARD,  
Mme MAGLICA pouvoir à M. NAUDION,  
Mme BONGE pouvoir à Mme HEYDEL,  
Mme MEUX pouvoir à Mme GUILLEMINOT.

**Était absent et n'avait pas donné pouvoir :**

M. MOREAU

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Ville de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant. Lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de la garde individuelle d'enfants à domicile.

En raison de la diminution du nombre d'assistants maternels régulièrement observée sur le territoire communal, il est nécessaire de réviser le mode de fonctionnement du RPE, afin que celui-ci puisse conserver le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or.

Pour pouvoir maintenir l'accompagnement des parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil, d'une part, et celui des assistants maternels, d'autre part, le Relais Petite Enfance Itinérant, dit « Relais Voyageur », apparait comme le cadre de fonctionnement répondant au mieux aux besoins du territoire communal, car s'inscrivant dans un principe de mutualisation de moyens à l'échelle métropolitaine.

En vue de pouvoir recourir aux services de ce « Relais Voyageur », dont la gestion et le fonctionnement sont assurés par VYV 3 BOURGOGNE, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
021-212104855-20231218-2023-037-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1. **D'approuver** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre VYV 3 BOURGOGNE et la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, relative à la création d'un Relais Petite Enfance Itinérant.
2. **D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention, jointe à la présente délibération, et à prendre tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire.

Plombières-lès-Dijon, le 19 décembre 2023.

Pour copie conforme



Madame le Maire,

*M. Bayard*  
Monique BAYARD



# VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

*Station nature et de loisirs aux portes de la ville*

Département de la COTE-D'OR  
Canton de TALANT

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>SÉANCE DU : 18 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>Délibération N° : 2023 – 038</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 23</li><li>• Présents : 15</li><li>• Pouvoirs : 7</li><li>• Votants : 22</li></ul>	<b>OBJET :</b> <b>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 / Budget principal.</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Reynald BEGIN
		<b>Rapporteur :</b> Monique BAYARD

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage :** le 14 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

**Étaient présents :** Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, Mme MONOT, M. MAYET, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. GOMES.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme AZIZYAN pouvoir à Mme MARTYN,  
M. PITOIS pouvoir à M. LAMPIN,  
Mme VADOT pouvoir à M. SARTOR,  
M. PERNET pouvoir à Mme BAYARD,  
Mme MAGLICA pouvoir à M. NAUDION,  
Mme BONGE pouvoir à Mme HEYDEL,  
Mme MEUX pouvoir à Mme GUILLEMINOT.

**Était absent et n'avait pas donné pouvoir :**

M. MOREAU

Dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de mandater et de liquider des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunt.

Le budget de la Commune devant être voté avant le 31 mars 2024, entre le début de l'année 2024 et le 31 mars 2024, si la Commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater des dépenses d'investissement.

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Votants : 22
- Pour : 18
- Contre : 4 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, Mme BONGE)
- Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
021-212104855-20231218-2023-038-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

1. **D'autoriser** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2023.

**Crédits ouverts en 2023 : 72 700 €**

**Quart des crédits : 18 175 €**

**Affectation des crédits :**

Article 2111 – Terrains nus : 500 €

Article 2183 – Matériel de bureau et informatique : 150 €

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 4 400 €

Article 231 – Immobilisations corporelles : 13 125 €

2. **De charger** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

Plombières-lès-Dijon, le 19 décembre 2023.

Pour copie conforme



**Madame le Maire,**

*M. Bayard*  
**Monique BAYARD**



# VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

*Station nature et de loisirs aux portes de la ville*

Département de la COTE-D'OR  
Canton de TALANT

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 23</li><li>• Présents : 15</li><li>• Pouvoirs : 7</li><li>• Votants : 22</li></ul>	<b>SÉANCE DU : 18 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>Délibération N° : 2023 – 039</b>
	<b>OBJET :</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Reynald BEGIN
	<b>Tarifs des services publics applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.</b>	<b>Rapporteur :</b> Monique BAYARD

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage :** le 14 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

**Étaient présents :** Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, Mme MONOT, M. MAYET, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. GOMES.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme AZIZYAN pouvoir à Mme MARTYN,  
M. PITOIS pouvoir à M. LAMPIN,  
Mme VADOT pouvoir à M. SARTOR,  
M. PERNET pouvoir à Mme BAYARD,  
Mme MAGLICA pouvoir à M. NAUDION,  
Mme BONGE pouvoir à Mme HEYDEL,  
Mme MEUX pouvoir à Mme GUILLEMINOT.

**Était absent et n'avait pas donné pouvoir :**

M. MOREAU

Il convient de fixer les tarifs des services publics applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est proposé les tarifications présentées dans les tableaux joints.

- Votants : 22
- Pour : 18
- Contre : 4 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, Mme BONGE)
- Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

1. **De fixer** les tarifs des services publics tels que figurant dans les tableaux de présentation joint.

Plombières-lès-Dijon, le 19 décembre 2023.

Pour copie conforme



**Madame le Maire,**

Accusé de réception en préfecture  
02/21214855-20231218-2023-039-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Monique BAYARD**

## TARIFS DES SERVICES PUBLICS APPLICABLES À COMPTER DU 01/01/2024 (T.T.C.)

### TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Salle des Fêtes Eugène VADOT 250 personnes assises	Durée de la mise à disposition				Location de la vaisselle
	Journée hors Week-end			Week-end	
	Matinée (10h-14h30)	Après-midi (14h30 au lendemain 10h)	Journée (10h au lendemain 10h)	Du vendredi 14h30 au lundi 10h	
Résident plombierois	<b>Tarif : 244€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 200 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 318 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 250 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 557€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 400 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 838€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 500 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	(Gratuité pour les résidents plombierois et les associations plombierois)
Association plombierois	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Tarif : 1 gratuité / an puis 244€</b> Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.	<b>Tarif : 1 gratuité / an puis 403€</b> Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.	
Autres	<b>Tarif : 552€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 400 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 689€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 500 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 1 204€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 1000 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	<b>Tarif : 1 893€</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec premier versement de 1500 € à la réservation et le solde le lendemain de la location.</li> <li>Forfait de déplacement de 50 € dès la seconde sortie de l'astreinte technique si déclenchement abusif de l'alarme anti-intrusion.</li> </ul>	Petite pièce : <b>0,20€</b> Grosse pièce : <b>0,85€</b>

- Les tarifs de location de la salle des fêtes comprennent la mise à disposition du mobilier remis à demeure pour 250 convives assis, l'utilisation de la cuisine et l'eau.
- Facturation de la consommation en électricité (index relevé x **0,26€** / Kwh).

Accusé de réception en préfecture  
 021-212104855-20231218-2023-039-DE  
 Date de réception préfecture : 19/12/2023



- Facturation de la consommation en gaz (index de consommation en m3 x 11,2 x 0,17€ / Kwh).
- Tarifs applicables aux nouvelles réservations enregistrées à compter du 01/01/2024.
- Dans le cas d'une annulation de la location de la salle, le remboursement du premier versement se fera uniquement en cas de force majeur.

Salle des Banquets 80 personnes assises	Durée de la mise à disposition				Location de la vaisselle
	Journée hors Week-end			Week-end	
	Matinée (9h-12h)	Après-midi (13h30 au lendemain 9h)	Journée (9h au lendemain 9h)	Du vendredi 13h30 au lundi 9h	
Résident plombiers	Tarif : 91€ Avec premier versement à la réservation de 50 € et solde le lendemain de la location.	Tarif : 117€ Avec premier versement à la réservation de 90 € et solde le lendemain de la location.	Tarif : 202€ Avec premier versement à la réservation de 150 € et solde le lendemain de la location.	Tarif : 361€ Avec premier versement à la réservation de 300 € et solde le lendemain de la location.	(Gratuité pour les résidents plombiers et les associations plombières)
Association plombière	<b>X</b>	<b>X</b>	Tarif : 1 gratuit / an puis 96€	Tarif : 1 gratuit / an puis 181€	
Autres	Tarif : 197€ Avec premier versement à la réservation de 150 € et solde le lendemain de la location	Tarif : 265 € Avec premier versement à la réservation de 200 € et solde le lendemain de la location	Tarif : 451€ Avec premier versement à la réservation de 400 € et solde le lendemain de la location	Tarif : 886€ Avec premier versement à la réservation de 700 € et solde le lendemain de la location	Petite pièce : 0,20€ Grosse pièce : 0,85€ ...

- Les tarifs de location de la Salle des Banquets comprennent la mise à disposition du mobilier remis à demeure pour 80 convives assis, l'utilisation de la cuisine et l'eau.
- Facturation de la consommation en électricité (index relevé x 0,26€ / Kwh).
- Facturation de la consommation en gaz (index de consommation en m3 x 11,2 x 0,17€ / Kwh).
- Tarifs applicables aux nouvelles réservations enregistrées à compter du 01/01/2024.
- Dans le cas d'une annulation de la location de la salle, le remboursement du premier versement se fera uniquement en cas de force majeur.

Grande salle de L'E.G.T. 70 personnes debout	Durée de la mise à disposition				
	Heure	Journée hors week-end		Week-end	
		Matinée (9h-14h)	Après-midi (14h-23h)	Journée (9h – 23h)	Du vendredi 18h au lundi 9h
Résident Plombiers	13€	38€	48€	75€	197€
Association Plombière	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT*	GRATUIT*
Autres	19€	43€	53€	91€	265 €

Accusé de réception en préfecture  
21-212104855-20231218-2023-039-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Le tarif de location comprend la mise à disposition du mobilier, l'éclairage et le chauffage.
- Locations réservées à l'organisation d'assemblées générales, conseils d'administration... (manifestations familiales et événements festifs interdits)

*\*À raison d'une fois par an maximum, puis application du tarif « résident Plombierois »*

Salle du Conseil Municipal 50 personnes assises	Durée de la mise à disposition			
	Heure	Matinée (9h-12h)	Après-midi (13h30 au lendemain 9h)	Journée (9h au lendemain 9h)
Résident Plombierois	24€	64€	96€	154€
Association Plombieroise	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT*	GRATUIT*
Autres	32€	91€	149€	234€
Famille Plombieroise pour obsèques d'un membre inhumé au cimetière communal	GRATUIT			

- Le tarif de location comprend la mise à disposition du mobilier, l'éclairage et le chauffage.
- Locations réservées à l'organisation d'assemblées générales, conseils d'administration... (manifestations familiales et événements festifs interdits)

*\*À raison d'une fois par an maximum, puis application du tarif « résident Plombierois »*

## TARIFS DE LOCATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Installations sportives	Durée de la mise à disposition									
	Heure		Matinée (8h-14h)		Après-midi (14h-23h)		Journée (8h – 23h)		Week-end (du samedi 8h Au dimanche 23h)	
	Tarifs	Tarifs + éclairage ext.	Tarifs	Tarifs + éclairage ext.	Tarifs	Tarifs + éclairage ext.	Tarifs	Tarifs + éclairage ext.	Tarifs	Tarifs + éclairage ext.
Salle omnisports	22€	X	106 €	X	159€	X	244€	X	477€	X
Salle de danse	11€	X	53 €	X	80€	X	122€	X	239€	X
Terrain de foot gazonné	16€	X	80€	X	122€	X	191€	X	361€	X
Terrain de foot stabilisé	11€	32€	59€	X	85€	212€	138€	260€	276€	477€
Piste athlétisme	11€	32€	59€	X	85€	212€	138€	260€	276€	477€
Salle de musique	9€	X	24€	X	47€	X	69€	X	91€	X

- Gratuité pour les associations plombières.
- Les tarifs de location comprennent l'accès aux vestiaires.
- Locations réservées aux groupes constitués relevant d'un organisme doté de la personnalité morale.
- Locaux réservés à la pratique des activités sportives exclusivement.

## TARIFS DE LOCATIONS DES MATÉRIELS

Matériels	Durée de la mise à disposition			
	Heure	Matinée ou après-midi (9h-14h ou 14h-23h)	Journée (9h-23h)	Week-end (du samedi 8h Au dimanche 23h)
Plancher (le m <sup>2</sup> )	X	X	2,20€	2,70€

A utiliser exclusivement au sein de structures ou d'espaces municipaux.

## TARIFS POUR LE REMPLACEMENT DES PIÈCES DE VAISSELLE DE LOCATION MANQUANTES

Voir tableau spécifique joint.

## TARIFS DE LOCATION DES JARDINS MUNICIPAUX ET DES PARCELLES NATURELLES MUNICIPALES

Tarifs à l'année	
Jardin partagé	Parcelle de 30m <sup>2</sup> environ → 21,50€ Parcelle de 40 m <sup>2</sup> environ → 32,50€
Jardin communal	2,20€ le m <sup>2</sup>
Parcelle municipale pour l'installation de ruchers	2,20€ le m <sup>2</sup>

## TARIFS DES CONCESSIONS

Durée	Cimetière	Monument Jardin Funéraire
15 ans	175€	435€
30 ans	355€	X

## TARIFS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- Location du PAQUIER : **133€** / jour (avec une gratuité annuelle d'une journée à l'attention des associations Plombières).
- Location du PAQUIER : **75€** / demi-journée (avec une gratuité annuelle d'une journée à l'attention des associations Plombières).
- Location du ½ PAQUIER côté bord de l'Ouche : **85€** / jour (avec une gratuité annuelle d'une journée à l'attention des associations Plombières).
- Location du ½ PAQUIER côté bord de l'Ouche : **48€** / demi-journée (avec une gratuité annuelle d'une journée à l'attention des associations Plombières).
- Chapiteaux sur PAQUIER : **22€** / jour
- Fête foraine sur ½ PAQUIER côté bord de l'Ouche : **133€** / jour
- Véhicule exposition - vente : **6,50€** / mètre linéaire
- Foire et marchés : **1,20€** / mètre linéaire
- Vente ambulante de produits divers sur le domaine public hors marché hebdomadaire (pizzas, fruits, fleurs, etc.) : **18€** / jour
- Forfait fourniture d'électricité pour la vente ambulante de produits divers sur le domaine public hors marché hebdomadaire : **6,50€** / jour

### Consommation de fluides associés à l'occupation du domaine public :

- Électricité : index relevé x **0,26€** le Kwh
- Eau : index relevé x **3,71€** le m<sup>3</sup>

Accusé de réception en préfecture  
021-212104855-20231218-2023-039-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

## TARIFS POUR L'IMPLANTATION DES TERRASSES SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Redevance annuelle : **48€ / m<sup>2</sup>**
- Redevance journée : **4,50€ / m<sup>2</sup>**

## TARIFS DES REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS

- Repas : **4,30€ / repas**
- Tarif réservé aux personnes seules de plus de 70 ans résidant à PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON.

## TARIFS DES ATELIERS ET DES ACTIVITÉS DE L'E.G.T.

Prestations		Publics	Tarifs plombiérois	Tarifs extérieurs
Espace Public Numérique	Accès libre EPN (hors Atelier multimédia)	Adultes	5,80€ le mois	8€ le mois
	Atelier multimédia		16,50€ le mois 8€ le mois (demandeurs d'emploi)	22€ le mois 11,70€ le mois (demandeurs d'emploi)
Activités diverses		Familles	2,30€ / séance	3,40€ / séance
		Adultes	2,30€ / séance	3,40€ / séance
Sorties	Avec droits d'entrée inf. ou égaux à 10€	Adultes	2,30€ / sortie	3,40€ / sortie
		Enfants	1,70€ / sortie	1,80€ / sortie
	Avec droits d'entrée de 11€ à 15€	Adultes	4,50€ / sortie	6,90€ / sortie
		Enfants	2,30€ / sortie	3,40€ / sortie
	Avec droits d'entrée de 16€ à 20€	Adultes	6,90€ / sortie	10,30€ / sortie
		Enfants	3,40€ / sortie	4,50€ / sortie
	Avec droits d'entrée égaux ou sup. à 21€	Adultes	9,10€ / sortie	13,80€ / sortie
		Enfants	4,50€ / sortie	6,90€ / sortie
Ateliers Sophrologie	Cycle de 15 séances	Adultes	20€ le cycle	

## TARIFS DE L'ACCUEIL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF JEUNESSE AU SEIN DE L'E.G.T.

Accueil Jeunes (12-15 ans)	Q1 : 0 € à 258 €		Q2 : 259 € à 669 €		Q3 : 670 € à 937 €		Q4 : sup. ou égal à 938 €	
	Plombières	Extérieurs	Plombières	Extérieurs	Plombières	Extérieurs	Plombières	Extérieurs
Tarif à la ½ journée	5,80€	7,80€	7,20€	9,40€	8,40€	11€	9,70€	12,60€

## TARIFS DE L'ACCUEIL A.L.S.H.

ALSH périscolaires :

Temps d'accueil	Taux d'effort	Tarifs planchers Si QF ≤ 500	Tarifs plafonds Si QF > 500
Plage du matin	0,130 %	0,65€	1,80€
Plage du soir	0,260 %	1,30€	3,60€
Temps méridien (Avec repas)	0,653 %	3,37€	7,84€
PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)	0,260 %	1,30€	3,60€
Forfait annulation temps méridien avec repas hors délai d'information		3,37€	

Une majoration de 15% est appliquée aux familles résidant hors de la commune.

**ALSH extrascolaires du mercredi et des vacances :**

Modes d'accueil	QF	Taux d'effort	Tarifs	
			Plancher	Plafond
Journée complète avec repas	Tarifs si QF ≤ 750	0,450 %	3,37€	X
	Tarifs si QF > 750	1,219 %	X	18,28€
½ journée avec repas (Matin ou AM)	Tarifs si QF ≤ 750	0,223 %	1,67€	X
	Tarifs si QF > 750	0,609 %	X	9,13€
Matinée sans repas (Uniquement les mercredis hors périodes de vacances scolaires)	Tarifs si QF ≤ 750	0,137 %	1,02€	X
	Tarifs si QF > 750	0,387 %	X	5,48€
PAI Journée complète (Protocole d'Accueil Individualisé)	Tarifs si QF ≤ 750	0,336 %	2,52€	X
	Tarifs si QF > 750	0,914 %	X	13,71€
PAI ½ Journée (Matin ou AM)	Tarifs si QF ≤ 750	0,184 %	1,38€	X
	Tarifs si QF > 750	0,457 %	X	6,85€

Une majoration de 15% est appliquée aux familles résidant hors de la commune.



## TARIFS REMPLACEMENT DES PIÈCES DE VAISSELLE DE LOCATION MANQUANTES AU 01/01/2024

<b>PETITES PIÈCES 0,20€</b>	<b>PIÈCES REMISES</b>	<b>PIÈCES MANQUANTES</b>	<b>PRIX UNITAIRES</b>
ASSIETTE PLATE			1,50 €
ASSIETTE CREUSE			1,50 €
ASSIETTE DESSERT			1,00 €
FOURCHETTE			1,00 €
COUTEAU DE TABLE			1,00 €
CUILLERE A SOUPE			1,00 €
CUILLERE A CAFE			1,00 €
FOURCHETTE A POISSON			1,00 €
COUTEAU A POISSON			1,00 €
VERRE ORDINAIRE			1,00 €
VERRE A VIN BLANC			1,50 €
VERRE A VIN ROUGE			1,50 €
VERRE A CHAMPAGNE			1,50 €
TASSE A CAFE			1,00 €
SOUCOUBE A CAFE			1,00 €
SALIERE MOUTARDE			5,50 €
COUPE A GLACE			1,00 €
COUPELLES A FRUITS			1,00 €

<b>GROSSES PIÈCES 0,80€</b>	<b>PIÈCES REMISES</b>	<b>PIÈCES MANQUANTES</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>
FAIT TOUT			-
PASSOIRE			-
LEGUMIER			7,00 €
SAUCIERE			7,00 €
PLAT ROND			7,00 €
PLAT OVAL			7,00 €
SALADIER			7,00 €
POT A EAU			5,50 €
CORBEILLE A PAIN			5,50 €
LOUCHE			5,50 €
TRANCHEUSE A PAIN			71,50 €
PLATEAU			11,50 €

Accusé de réception en préfecture  
021-212104855-20231218-2023-039-8E  
Date de réception en préfecture : 14/01/2024

<b>TOTAL</b>			
--------------	--	--	--





## TARIFS REMPLACEMENT DES PIECES DE MATERIEL D'ENTRETIEN DE LOCATION MANQUANTES

OBJET	PIECES REMISES	PIECES MANQUANTES	PRIX UNITAIRES
Balai 60 cm			75,00 €
Raclette 50 cm			30,00 €
Seau (en kit avec essoreur + support + lavette )			78,00 €
Manche + support lavette			35,00 €
Lavette			22,00 €
Pelle + balayette			5,50 €
Poubelle wc			19,50 €
Brosse wc + socle			3,00 €
<b>TOTAL</b>			